



**HAL**  
open science

## Police du genre. Introduction

Mathilde Darley, Gwénaëlle Mainsant

► **To cite this version:**

Mathilde Darley, Gwénaëlle Mainsant. Police du genre. Introduction. Genèses. Sciences sociales et histoire, 2014, Police du genre, 97, pp.3-7. 10.3917/gen.097.0003 . halshs-01119128

**HAL Id: halshs-01119128**

**<https://shs.hal.science/halshs-01119128>**

Submitted on 30 Aug 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## INTRODUCTION

**Mathilde Darley et Gwénaëlle Mainsant**

**Belin | *Genèses***

**2014/4 - n° 97  
pages 3 à 7**

**ISSN 1155-3219**

Article disponible en ligne à l'adresse:

-----  
<http://www.cairn.info/revue-geneses-2014-4-page-3.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Darley Mathilde et Mainsant Gwénaëlle, « Introduction »,  
*Genèses*, 2014/4 n° 97, p. 3-7.  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Belin.

© Belin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

**E**n prison, au tribunal, face à la police comme dans les instances disciplinaires scolaires, les publics visés par les institutions de contrôle social se distinguent par une nette dissymétrie sexuelle que traduit la surreprésentation marquée des hommes. Prenant acte de ce constat statistique et sans l'interroger, la plupart des travaux disponibles ont porté sur les hommes : la sous-représentation statistique des femmes dans la sphère pénale a suffi à les écarter des analyses. Nourries par la lecture de la criminologie féministe nord-américaine, Colette Parent (1998) et Coline Cardi (2007) ont toutefois cherché à montrer que cette occultation de la dimension sexuée du contrôle social, qui conduit à reproduire et naturaliser la différence des sexes et donc à faire de la déviance un phénomène masculin, était le résultat d'un double biais. Le caractère pénalo-centré de la sociologie de la déviance l'amène à en ignorer les manifestations infra-pénales ou sociales. D'autre part, le concept de « contrôle social » se voit trop souvent limité à la réaction pénale (Chantraine 2004 ; Carrier 2006). L'analyse du traitement des déviances féminines, notamment de la violence des femmes (Cardi et Pruvost 2011, 2012), oblige au contraire à déspecifier l'analyse et à redessiner les frontières et les contenus du contrôle social, en pensant ensemble pénalité et protection (Cardi 2007, 2008). De ce fait, le décentrement du regard sociologique, à la fois en termes d'institutions et d'espaces de stigmatisation – au-delà des institutions pénales – et en termes de normes – au-delà du droit pénal –, doit permettre de mettre au jour de manière systémique le traitement différentiel des déviances masculines et féminines. C'est donc l'ambition de ce dossier que de saisir les espaces et les modalités d'une « police du genre », entendue ici comme l'ensemble des mesures visant le maintien sexué de l'ordre sexué dans la société. Autrement dit, il s'agit à la fois d'interroger les modalités sexuellement différenciées de traitement des publics par les institutions sociales, pénales et/ou policières impliquées dans ce maintien de l'ordre et d'analyser les assignations et rappels à l'ordre genrés dont il s'accompagne, à l'encontre tant des professionnels chargés de sa mise en œuvre que des publics visés.

Cette réflexion sur la dimension genrée du contrôle des déviances vient combler les angles morts de deux champs de recherche dont les avancées ont rarement été mises en perspective : l'ethnographie de l'État, d'une part, et l'action publique appréhendée dans sa dimension genrée, d'autre part. Tout d'abord,

ce dossier éclaire, à partir d'observations ethnographiques, la manière dont le genre travaille les interactions entre les *street level bureaucrats* et leurs publics, interactions appréhendées ici comme le lieu de la mise en œuvre du contrôle et de l'opérationnalisation du droit. L'analyse du large spectre des médiations – du service à la coercition en passant par la discipline – entre agents dépositaires de la puissance publique et populations cibles renseigne en effet les pratiques de classification des populations contrôlées et les mécanismes par lesquels certaines personnes ou groupes de personnes en viennent à être qualifiés, ou se qualifient, de « déviants » (Darley *et al.* 2010). Si les travaux revendiquant une approche « par le bas » de l'État et de ses agents ont permis d'appréhender de manière renouvelée la fabrique étatique de l'ordre social, ils se sont en revanche peu intéressés à la portée du genre dans l'opérationnalisation des politiques publiques, en particulier celles ayant trait à la régulation des déviances. De leur côté, les recherches ayant trait à la dimension genrée de l'action publique ont jusqu'à présent principalement porté sur deux domaines des politiques publiques. Le premier, dit « féminisme d'État », regroupe les politiques publiques dont l'objet principal est la promotion du statut des femmes et de l'égalité entre les sexes (notamment Bereni et Revillard 2007). Le second domaine est celui des politiques sociales, dont différents travaux ont analysé le rôle actif dans la (re-)production de la division sexuée du travail et des rapports de pouvoir dans la sphère privée (*cf.* Bereni *et al.* 2012). Toutefois, si ces recherches renseignent le rôle du genre dans le processus de construction du sens des politiques étatiques, ils n'éclairent qu'à la marge les éventuels inflexions, transformations ou résistances que rencontre leur mise en œuvre locale par les agents subalternes de l'État. À la croisée de ces deux champs de recherche, l'attention ici prêtée au genre dans les processus et interactions par lesquels l'État cherche à maintenir et/ou restaurer l'ordre social permet ainsi de mettre au jour des modalités sexuellement différenciées de prise en charge ou de contrôle des populations visées par ces mesures de « police ».

C'est dans cette perspective que s'inscrit l'article d'Arthur Vuattoux, présenté dans ce dossier, sur le traitement des « mineur-e-s délinquant-e-s » par la justice. Analysant la production des normes de genre et ses effets sur les carrières institutionnelles des adolescent-e-s, il met en lumière la disparition des filles tout au long de la chaîne pénale, de même que la manière dont les perceptions et les attentes implicites des acteurs de la justice s'inscrivent dans un ordre normatif de genre qui dépasse le seul cadre professionnel (voir aussi Vuattoux 2014). Poursuivant cette réflexion, les autres textes de ce numéro interrogent plus frontalement la question du caractère sexué des pratiques de contrôle : si les implicites genrés du *care* et des professions qui lui sont associées ont fait l'objet d'un certain nombre de recherches depuis plusieurs années déjà (Hochschild 1979 ; Pierce 2003 ; Schütz 2011), ces travaux ne trouvent encore que peu d'équivalents du côté des professions du contrôle (Malochet 2007 ; Mainsant 2008) et/ou de la prise en charge et de l'accès aux droits (Darley 2014). À titre d'exemple, le fait que

le travail policier consiste en un « contrôle des hommes par les hommes » demeure toujours un impensé de la sociologie de la police (à l'exception de Mainsant 2012), tandis que les travaux portant sur les rapports entre *gender and judging*, nombreux outre-Atlantique, demeurent rares à ce jour dans le contexte français (à l'exception de Le Collectif Onze 2013). La question de la construction réciproque du genre des justiciables/populations cibles et de celui des contrôleurs/professionnels de justice et de police est donc au cœur de trois des articles de ce dossier portant respectivement sur la justice aux affaires familiales au Québec (Émilie Biland et Gabrielle Schütz), le travail policier de lutte contre la délinquance en général (Mathilde Darley et Jérémie Gauthier) et le travail de police judiciaire sur le proxénétisme en particulier (Gwénaëlle Mainsant). Si l'on observe un processus de co-construction du genre dans chacun des cas étudiés, il mobilise toutefois des attributs de genre différents : liés à la parentalité – la mauvaise mère accaparante ou vénale, le mauvais père absent ou « radin/avare » – pour la justice aux affaires familiales, liés à la force physique pour le travail de patrouille de police – le « bon flic » doit en imposer physiquement, ce qui tend à dévaluer la place de la « collègue féminine » – et liés au travail émotionnel pour recruter des informateurs – adopter un ton paternaliste, engager des rapports légers de séduction hétérosexuée – en police judiciaire. Ainsi Émilie Biland et Gabrielle Schütz montrent-elles que, durant la procédure judiciaire, contradictoire en matière de divorce au Québec, le travail de sélection des déviances parentales « crédibles » par les professionnel-le-s de justice s'appuie sur des figures routinisées des défaillances parentales éminemment genrées et inégalitaires, invoquées pour évaluer la crédibilité des allégations, si bien que les caractéristiques sociales, « raciales » et sexuelles des justiciables jouent dans leur appréhension par les professionnel-le-s de justice. Cherchant à expliquer la gestion sexuellement différentielle du proxénétisme par la police, Gwénaëlle Mainsant montre que celle-ci est indissociable de l'analyse de la division sexuée du travail entre policier-e-s : le caractère genré des pratiques professionnelles est lié à un corps de police très peu féminisé qui reconduit en pratique des rapports de genre excluant les femmes policières/contrôleuses en même temps que les hommes prostitués/contrôlés et les femmes proxénètes. Enfin, l'article de Mathilde Darley et Jérémie Gauthier, tout en étudiant comment la focalisation sur le « jeune de banlieue » et le relatif désintérêt pour la délinquance féminine pérennise un modèle policier viril, tente de replacer ce constat dans une prise en compte plus large du système de genre au sein de l'institution policière, en incluant dans l'analyse l'enquêteur (Monjaret et Pugeault 2014). La situation d'enquête, inédite en terrain policier, d'un binôme mixte de sociologues, soumis de ce fait à des assignations différentes de genre, permet ici de révéler avec une acuité particulière la configuration de genre sous-jacente aux interactions entre institution policière et publics cibles.

Les articles regroupés ici proposent une réflexion commune autour de la division sexuée du travail de contrôle social, mais aussi des perturbations éventuelles

de cette sexuation induites notamment par la féminisation des professions de l'État régalien. Autrement dit, ils interrogent l'existence de modalités sexuées de contrôle ou, a contrario, de techniques de neutralisation du genre dans le contrôle (Le Feuvre 2007) et livrent ainsi une contribution informée par le genre à l'analyse des espaces du contrôle social, dessinant alors une police du genre non réductible au pénal.

*Mathilde Darley et Gwénaëlle Mainsant*

## Ouvrages cités

- BERENI, Laure et Anne REVILLARD. 2007. « Des quotas à la parité : La cause de la représentation politique des femmes dans l'État (1974-2007) », *Genèses*, n° 67 : 5-23.
- BERENI, Laure *et al.* 2012. *Introduction aux études sur le genre*. De Boeck, Bruxelles (deuxième édition revue et augmentée).
- CARDI, Coline. 2007. « Le contrôle social réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social », *Déviance et société*, vol. 31, n° 1 : 3-23.
- 2008. *La déviance des femmes. Délinquantes et mauvaises mères : entre prison, justice et travail social*. Paris, thèse de doctorat en sociologie, Université Paris Denis Diderot Paris 7.
- CARDI, Coline et Geneviève PRUVOST. 2011. « La violence des femmes : occultations et mises en récit », *Champ Pénal/ Penal Field*, vol. 8.
- (dir.). 2012. *Penser la violence des femmes*. Paris, La Découverte.
- CARRIER, Nicolas. 2006. « La dépression problématique du concept de contrôle social », *Déviance et Société*, vol. 30, n° 1 : 3-20.
- CHANTRAINE, Gilles. 2004. *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maisons d'arrêt*. Paris, Puf.
- DARLEY, Mathilde. 2014. « Les coulisses de la nation : assignations genrées et racialisées dans les pratiques d'assistance aux étrangers en situation irrégulière », *Sociétés contemporaines*, vol. 2, n° 94 : 19-39.
- DARLEY, Mathilde *et al.* (dir.). 2010. « L'État au prisme du contrôle des déviances : plaidoyer pour une approche ethnographique », *Déviance et société*, vol. 2, n° 34.
- HOCHSCHILD, Arlie Russel. 1979. « Emotion Work, Feeling Rules and Social Structure », *American Journal of Sociology*, vol. 85, n° 3 : 551-575.
- LE COLLECTIF ONZE, 2013, *Au tribunal des couples. Enquête sur des affaires familiales*. Paris, Odile Jacob.
- LE FEUVRE, Nicky. 2007. « Les processus de féminisation au travail : entre différenciation, assimilation et "dépassement du genre" (entretien par Cécile Guillaume) », *Sociologies pratiques*, n° 14 : 11-15.
- MAINSANT, Gwénaëlle. 2008. « L'État en action : classements et hiérarchies dans les investigations policières en matière de proxénétisme », *Sociétés contemporaines*, vol. 4, n° 72 : 37-57.
- 2012. *L'État et les illégalismes sexuels. Ethnographie et sociohistoire du contrôle policier de la prostitution à Paris*. Paris, thèse de doctorat en sociologie, EHESS.
- MALOCHET, Guillaume. 2007. « Des femmes dans la "maison des hommes". L'exemple des surveillantes de prison », *Travail, Genre et Sociétés*, n° 17 : 105-121.
- MONJARET, Anne et Catherine PUGEAULT, (dir.). 2014. *Le sexe de l'enquête*. Lyon, Éditions de l'ENS.
- PARENT, Colette. 1998. *Féminisme et criminologie*. Bruxelles, PUM/PUO/De Boeck Université.
- PIERCE, Jennifer L. 2003. « Les émotions au travail : le cas des assistantes juridiques », *Travailler*, vol. 1, n° 9 : 51-72.
- PRUVOST, Geneviève. 2008. *Profession : policier. Sexe : féminin*. Paris, Éditions de la MSH.
- SCHÜTZ, Gabrielle. 2012. « Mobiliser par l'affect. Contraintes et ressources de l'encadrement intermédiaire de prestations de services peu qualifiés », *Sociologie du travail*, vol. 54, n° 1 : 70-91.
- VUATTOUX, Arthur. 2014. « Reproduction des normes de genre dans le traitement médiatique des crimes adolescents », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, n° 4, <http://rfsic.revues.org/775>.